Semaine 49 - Novembre 2012
L'hebdo petit mais costaud !

FO'Hebdo

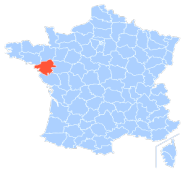

RÉSULTATS DE LA GRÈVE DU 27 NOVEMBRE 2012

- 1 agent sur 3 en grève au plan local
- 1 agent sur 4 au niveau national avec par catégorie :
  - 4,39% pour les A+
  - 10,91% pour les A
  - 33,69% pour les B,
  - 36,48% pour les C.

COMITÉ TECHNIQUE DE RÉSEAU (CTR) DU 27 NOVEMBRE 2012 : LE DG EN PLEIN PSYCHODRAME

Le CTR de la DGFIP était convoqué le 27 novembre 2012, sur un ordre du jour concernant principalement l'emploi et le budget 2013.

Conformément aux décisions prises en intersyndicale, une déclaration liminaire commune à l'ensemble des organisations syndicales a été lue.

La conclusion de ce texte commun précisait : *" C'est pourquoi, nous vous demandons de faire procéder au vote sur chacun des points de l'ordre du jour. Vous ne serez pas surpris de nous voir voter unanimement contre vos propositions.*

Après quoi, nous quitterons la séance pour rejoindre les agents en grève ce 27 novembre à l'appel de toutes les organisations syndicales de la DGFIP.

Nous vous demandons d'enregistrer notre vote unanime " contre " sur tous les points de l'ordre du jour de ce CTR et d'annexer la présente déclaration unitaire au procès-verbal du CTR ".

Psychodrame
Psychodrame
Psychodrame
Psychodrame

Les représentants du personnel ont alors été témoin d'un véritable psychodrame.

Déclarant que cette pratique n'était pas sa conception du dialogue social, le DG s'est tout d'abord inscrit en faux contre les arguments développés par les organisations syndicales dans la déclaration commune et a demandé à ce que ses propos soient portés au procès-verbal.

Ensuite, il a voulu faire du juridisme en arguant que le vote contre n'était pas valide dès lors où il n'y avait pas eu discussion. Il a alors fait donner lecture du règlement intérieur du CT (rappelons que ce texte n'a pas recueilli l'avis favorable des OS lors de son adoption en 3ème lecture) pour appuyer ses propos.

Voyant que cette mesure coercitive n'inspirait aucune crainte, il a tiré ses dernières munitions :

" Personnellement je ne pourrai être présent pour présider un autre CTR (sous entendu : car j'ai autre chose à faire que de perdre mon temps avec vous) ".

Excuse permanente d'un DG qui, le 25 septembre dernier, avait déjà quitté le CTR avant même que les représentants du personnel puissent lui répondre sur la démarche stratégique car il devait en urgence partir visiter un département pour contourner les organisations syndicales.

La séance a donc été levée sur ces propos : " *Je sais que votre temps est précieux. Le mien aussi* ".

Les délégations syndicales ont donc quitté le ministère pour rejoindre le demi-millier de manifestants.

Le CTR est convoqué à nouveau le 4 décembre prochain et le Directeur Général devrait beaucoup nous manquer.

Sauf s'il a pu dégager un peu de son temps précieux...

RÉFORMER L'ISF ? *… OU COMMENT DEMANDER MOINS CEUX QUI ONT LE PLUS…*

Sous couvert de mettre fin à ce qu'il est depuis son origine, à savoir le symbole d'une injustice fiscale caractérisée, la suppression par le gouvernement du bouclier fiscal va s'accompagner d'une autre réforme, encore plus injuste et préjudiciable pour les finances publiques : celle de l'ISF, l'impôt de solidarité sur la fortune.

Plutôt que de réforme, il convient de parler d'un allègement très substantiel de cet impôt qui, désormais, ne frappera plus que les contribuables dont le patrimoine atteint 1,3 millions d'euros (et non plus 800 000 €) mais surtout à des taux très allégés : 0,5% au maximum contre 1,8% aujourd'hui.

Ainsi, la fin d'un bouclier permet plus de protections pour les plus riches !

FO condamne cette proposition de réforme qui se traduira par un nouveau manque à gagner pour les finances publiques et donc pour l'action publique. Si elle n'est pas compensée par la création d'une tranche supplémentaire d'impôt sur le revenu, elle conduira à un nouvel allègement de la pression fiscale des contribuables les plus aisés.

Assujettir à un taux si bas des patrimoines qui n'ont eu de cesse ces dernières années de grossir à la faveur d'une fiscalité dérogatoire toujours plus importante, avec les conséquences que l'on connaît en termes de manques à gagner pour les ressources publiques, s'inscrit clairement dans **une politique de redistribution à l'envers** !

Et ce n'est pas le durcissement annoncé de la fiscalité des donations – véritablement vidée de sa substance – qui modifiera la donne.

Pour ***FO***, cela n'est pas acceptable, d'autant plus dans le contexte actuel et intolérable de modération salariale. La question d'une véritable réforme fiscale, globale, alliant justice sociale et redistribution constitue un enjeu fondamental. La réhabilitation de l'impôt sur le revenu et de sa progressivité, appliquée à l'ensemble des revenus et plus que jamais aux revenus les plus importants, doit en être l'étape préalable et centrale.

FO DGFiP 44 : 4 Quai Versailles BP 93503 44035 Nantes 02 40 20 76 56 http://www.fo-dgfip-sd.fr/044
Rédaction : Chrystelle TONNELIER - M-Claire DOMINICI - Pascal PERRON - Gilles BELIN -